



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, sera, en **2023**, en vigueur pour son **deuxième** exercice financier.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC du Haut-Richelieu
380, 4^e Avenue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **97-250** de la **MRC du Haut-Richelieu** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Le rôle d'évaluation est disponible pour consultation au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 4^e jour du mois d'octobre 2022.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière